Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_090-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_090

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_090-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_090

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Désignation de représentants titulaires et suppléants à la Commission de suivi de site du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers de Vitré (CVEDM Vitré)

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.125-8-2 ;
Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site, et notamment son article 2 qui précise que les membres de la commission sont nommés par le Préfet pour une durée de cinq ans ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2015 portant création d'une Commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers (CVEDM) de Vitré ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal de la ville de Vitré en date du 15 mars 2026 et son installation en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que l'arrêté préfectoral susmentionné prévoie la désignation de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants au sein du Collège « Elus des collectivités territoriales » de la Commission de suivi de site du CVEDM de Vitré ;

Considérant que suite à ces désignations, Monsieur le Préfêt d'Ille-et-Vilaine déterminera, par arrêté, la composition de ladite commission ;

Considérant les candidatures de Messieurs Fabien LAMRIE et Freddy ANDRIEUX-BIZEUL (titulaires) et de Monsieur Patrick PLANCHET et de Madame Justine DEBRIFFE (suppléants) ;

Il est demandé au conseil municipal de proposer la désignation de Messieurs Fabien LAMIRE et Freddy ANDRIEUX-BIZEUL comme membres titulaires et de Monsieur Patrick PLANCHET et de Madame Justine DEBRIFFE comme membres suppléants au sein de la commission de suivi de site du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers de Vitré.

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à lunanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.